

**Master Droit privé, sciences criminelles et carrières
judiciaires**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires.
2015, Centre universitaire Jean-Francois Champollion - CUFR. hceres-02041270

HAL Id: hceres-02041270

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041270>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Master Droit privé, sciences criminelles, carrières judiciaires

- Université Centre Universitaire Jean-François Champollion – CUFR,
Université Toulouse 1 Capitole - UT1 (déposant)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Sociétés, patrimoines, cultures

Établissement déposant : Centre Universitaire Jean-François Champollion – CUFR, Université Toulouse III – Paul Sabatier – UPS (déposant)

Établissement(s) cohabilité(s) :

La mention de master *Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires* du CUFR Champollion est localisée à Albi, depuis 2007.

Quant à sa structure, elle repose sur une année de master (M1), organisée en un parcours unique, avec des enseignements essentiellement de « tronc commun » (80%), mutualisés principalement avec le master Droit notarial, immobilier et du patrimoine. Cette formation a pour objectif, d'une part, de préparer les étudiants à intégrer une deuxième année de master, et, d'autre part, de leur permettre de réussir certains concours administratifs (Police, métiers de la justice).

Cette formation accueille des étudiants en formation initiale ou en formation continue, titulaires d'une licence en droit. Elle est intégrée dans le champ *Société, patrimoines, cultures*.

Avis du comité d'experts

L'intitulé de la formation est très général (droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires), de ce fait, il reflète peu l'un des objectifs clairement exprimés (la préparation des étudiants à certains concours). En cela, sa lisibilité est faible. Par ailleurs, il n'est pas certain que l'objectif précité ait bien sa place dans un master essentiellement de droit privé, où sont enseignés le droit des procédures collectives, les contrats spéciaux... Plus généralement la cohérence du contenu de cette formation questionne : l'on peine à comprendre pourquoi cohabitent des enseignements spécialisés, par exemple ce qui relève du droit processuel (contentieux constitutionnel, procédure civile), mais partiellement spécialisés (il n'y a pas d'enseignements de contentieux administratif...), et des cours de type « enseignements généraux » (les contrats spéciaux normalement étudiés en Licence), et d'autres encore classiquement rattachés à une spécialisation différente, notamment le droit des affaires (procédures collectives...). Et ce d'autant plus, que cette formation n'est pas articulée avec des parcours, des options. Avec une telle structure de formation, il n'est pas certain qu'un étudiant soit en mesure de « préparer une entrée en deuxième année de master » (objectif énoncé dans le dossier surtout en l'absence de master 2 à Albi (qui a existé - dénommé « Droit privé fondamental » - par le passé, mais qui n'existe plus, sans que l'on en connaisse les raisons).

Cette formation regroupe essentiellement des enseignements de « tronc commun », à hauteur de 80 % ; le dossier n'est du reste pas clair sur ce point car il est indiqué dans le tableau des unités d'enseignement joint au dossier que tous les cours relèvent du « tronc commun » ! Un tel volume - qu'il soit de 80 ou 100 % - invite à douter de la pertinence de plusieurs mentions de master droit (outre celui-ci, le master droit notarial, immobilier et du patrimoine et le master de droit public).

Cette formation est détachée de l'environnement socio-économique local (et national) ; il nous est dit, en effet, que cette mention « ne cultive pas de liens avec son environnement socio-économique ». Il n'y a donc pas une « spécificité socio-économique locale » qui expliquerait une « mention locale ». Ensuite, cette formation est presque identique à celle de Toulouse (à l'exception de deux cours dispensés au CUFR : « culture générale » et « note de synthèse ») ; il n'y a pas là non plus une « particularité locale » en termes d'enseignements cette fois-ci qui expliquerait l'existence de cette formation à Albi. Le seul argument - une formation de proximité - apparaît peu convaincant à défaut d'identité propre. L'insertion de ce master dans un champ (Sociétés, patrimoines, cultures) différent du master toulousain aurait pu permettre de dégager une identité propre, mais tel n'est pas le cas. Le positionnement de ce master dans l'environnement recherche est modeste, ce qui n'est pas tellement étonnant car il est réduit à une année de master (M1). Les enseignants sont membres d'un groupe de recherches et d'études juridiques d'Albi (GREJA) créé en 2011, lequel est une implantation locale d'un des centres de recherche de Toulouse.

L'équipe pédagogique présentée dans le dossier (p. 11 et 12) n'est pas identique à celle figurant dans le tableau intitulé « tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique ». Selon le tableau précité, l'équipe est composée de onze enseignants (professeur ou maître de conférences, section 01, 02 et 03) et de deux « professionnels » non universitaires (dont l'un est assistant de justice et l'autre avocat) ; pour autant, cette liste des intervenants ne recouvre pas tous les enseignements, par exemple on ignore qui enseigne les contrats spéciaux à la lecture du tableau et du dossier. Les documents auraient pu être renseignés de manière plus rigoureuse. Il n'est pas non plus fait état d'intervenants chargés de préparer les étudiants aux concours administratifs, alors que c'est l'un des objectifs de la formation.

Le pilotage effectif à l'échelle de cette formation questionne. Certes, il est mentionné l'existence d'un comité de perfectionnement conçue de manière pertinente (quant à ses missions, sa composition). Mais le dossier mentionne un pilotage au niveau du « Département Droit, économie, gestion », donc à un niveau supérieur à la mention. Le comité de perfectionnement ne semble pas être un comité spécifique à la formation ; à tout le moins, aucun bilan d'activité propre à la formation n'est communiqué.

L'incertitude d'un pilotage à l'échelle de la formation est renforcée par le peu d'informations disponibles sur le devenir des étudiants. Ainsi le taux d'intégration en M2 pour l'année 2013/2014 « pour Science criminelle (hors effectif Afrique) » est de deux-tiers, sans que ce taux ne soit analysé ; pour les années précédentes, les chiffres fournis ne sont pas cohérents. Aucune donnée sur l'insertion professionnelle n'est fournie ; le taux de réussite aux concours administratifs n'est pas non plus précisé, alors que cette formation a pour objectif de préparer aux concours. Il est même écrit que le suivi des étudiants n'est pas assuré car c'est une formation d'une année ; cette explication ne convainc pas en ce qu'elle marque un « détachement » peu compatible avec l'idée d'un « master de proximité », du reste à effectif modeste (par exemple, 62 étudiants en 2012/2013 ; 85 étudiants en 2013/2014). A cela, soulignons que de nombreux étudiants africains sont accueillis (47 sur un effectif total de 62 en 2012/2013, 50 sur un effectif total de 85 en 2013/2014) ; aussi apparaît-il nécessaire d'assurer leur suivi. Plus généralement, le dossier contient trop peu de renseignements (l'Annexe descriptive au diplôme (ADD) étant elle aussi peu renseignée).

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	La place de la recherche ne semble pas être une préoccupation en raison du peu d'informations sur ce sujet dans le dossier. Il est fait état de l'existence d'un groupe de recherche, qui est une implantation locale d'un centre toulousain. Pour une formation de type « M1 », cela peut se comprendre en partie.
Place de la professionnalisation	Le dossier laisse peu apparaître une réflexion sur la « place de la professionnalisation ». Il est seulement indiqué l'organisation de conférences avec des magistrats (et un avocat) ; cette modalité de professionnalisation est intéressante et pertinente, surtout pour préparer les étudiants aux concours des métiers de la justice (un des objectifs de la formation) ; mais elle est alors incomplète car aucune conférence par des huissiers par exemple (ou plus généralement pour les autres métiers de la justice) n'a été organisée. Il n'est pas mentionné de méthodes pédagogiques à vocation « professionnelle ».
Place des projets et stages	<p>Un stage est prévu. Sa durée, qui est de 50h, est étonnante ; elle correspond à une semaine et la moitié d'une autre semaine... Une telle durée n'est pas explicitée. Et pourtant, le stage est affecté de trois crédits.</p> <p>Il est indiqué que les étudiants doivent se débrouiller pour trouver un stage, ce qui est critiquable : non seulement au regard de la faiblesse de l'effectif, mais aussi en raison de la présence d'étudiants africains qui ne connaissent pas l'environnement local.</p> <p>Une action sur les stages permettrait justement de tisser des liens avec les collectivités locales ou les entreprises.</p> <p>Le suivi des stages n'est pas explicité L'étudiant rédige un rapport et soutient oralement son rapport, sans que l'on en sache plus. Le dossier est sur ce point fort succinct.</p>
Place de l'international	Un partenariat existe avec les universités d'Abidjan et de Dakar, ce qui explique que la formation accueille un nombre important d'étudiants africains (par exemple 50 sur un effectif total de 85 en 2013/2014). En revanche, aucune réflexion à l'échelle de la mention ne semble menée

	sur la « place à l'international », elle l'est à l'échelle du Centre, ce qui peut se concevoir.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Cette rubrique est peu renseignée. Il n'y a pas un dispositif d'aides à la réussite ou de mise à niveau, ce qui est regrettable au vu du nombre important d'étudiants étrangers accueillis, et de l'arrivée en 3 ^{ème} année de Licence d'étudiants de BTS ou DUT.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les modalités d'enseignements sont présentées de manière succincte : les cours sont dispensés sous la forme de « cours magistraux et/ou travaux dirigés » ; les cours principaux - contrats spéciaux par exemple - sont d'une durée de 36h cours magistraux (CM) et 15h de travaux dirigés- TD). La place du numérique n'est pas ignorée. Il est écrit dans un des tableaux du dossier : « moodle, plateforme c2i... ». Mais ce tableau n'est nullement expliqué, donc difficilement exploitable en l'état ; l'on ne sait pas exactement ce qui est fait et les résultats obtenus.
Evaluation des étudiants	La méthode d'évaluation est classique (écrits/oraux ; validation par compensation et par capitalisation). Une session de rattrapage est prévue, mais elle n'est offerte qu'aux étudiants ayant obtenu une moyenne de 8 sur 20. Ce dispositif est commun aux différentes mentions. Le nombre de crédit affecté par unité d'enseignement (UE) est de trois ou six. Les enseignements de 36h/CM sont affectés de trois crédits et les enseignements de « 36h/CM + 15h/TD » sont affectés de six crédits.
Suivi de l'acquisition des compétences	Il est indiqué que le suivi est assuré par un échange avec les enseignants, lequel est facilité par le faible effectif. Les étudiants sont régulièrement notés en TD. La présence de nombreux étudiants étrangers laisse à croire qu'un suivi plus « formel » aurait dû être mise en place.
Suivi des diplômés	Un dispositif général est présenté, lequel repose sur les enquêtes réalisées par l'observatoire de la vie étudiante (OVEIP). Ce dispositif général est pertinent. Mais les résultats propres à ce master ne sont pas du tout mentionnés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Un conseil de perfectionnement a été mis en place à l'échelle du département (et semble-t-il pas de la formation elle-même) ; il a été pensé en lui-même de manière pertinente (au regard de ses missions et de sa composition). Il est regrettable qu'aucun bilan n'ait été présenté. La culture de l'évaluation de la formation par les étudiants est peu développée, du moins, aucune information précise sur ce sujet n'est donnée. Une évaluation par voie électronique est organisée mais avec un taux de retour faible reconnu par le dossier sans que l'on ne dispose de données.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- La présence d'un groupe local de recherche en lien avec les centres toulousains.

Points faibles :

- Un positionnement dans l'environnement socio-économique totalement absent ; une absence d'identité propre par rapport au master du même nom de Toulouse.
- Le contenu de la formation n'apparaît pas pleinement cohérent et pas toujours en lien avec les objectifs de la formation.
- Un master limité à une seule année.
- Le suivi des étudiants n'est pas assuré. De nombreuses données quantitatives et qualitatives manquent (sur le devenir des étudiants, etc.).

Conclusions :

La pertinence de cette formation n'apparaît pas avec la force de l'évidence. Le seul argument d'une formation de proximité peut ne pas sembler convaincant, surtout qu'il existe trois mentions de droit, chacune composée d'une seule année sans deuxième année (trois M1). Aussi les étudiants qui entendent poursuivre devront-ils quoi qu'il arrive quitter Albi. Une réflexion sur l'existence de cette formation pourrait être menée.

Observations de l'établissement

La Directrice,

Au Directeur de la Section des
Formations et diplômes

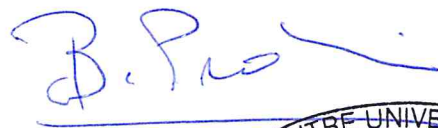
HCERES

Objet : observations rapports HCERES des formations du CUFR Champollion

Monsieur le Directeur,

Suite aux rapports d'évaluations des formations du CUFR Champollion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste exhaustive des formations n'appelant pas d'observations de la part de l'établissement.

La Directrice,



Brigitte Pradin



PJ : Annexe Liste des diplômes sans observations.

ANNEXE : Liste des diplômes sans observations

LICENCES

Licence LLCER - S3LI160011088-011329-RT

Licence Lettres Modernes S3LI160011082-010769-RT

Licence Droit - S3LI160011068-010948-RT

Licence AES - S3LI160011080-010946-RT

Licence Histoire - S3LI160011081-010029-RT

Licence Informatique - S3LI160011089-010256-RT

Licence Mathématiques - S3LI160011090-010259-RT

Licence STAPS - S3LI160011092-011279-RT

LICENCES PROFESSIONNELLES

Licence professionnelle EPRE - S3LP160011072-010226-RT

Licence professionnelle 3M - S3LP160011075-010239-RT

Licence professionnelle CGPI - S3LP160011076-010241-RT

Licence professionnelle DCFO - S3LP160011077-010243-RT

Licence professionnelle EBD - S3LP160011078-010247-RT

Licence professionnelle GCPISH - S3LP160011079-010249-RT

MASTERS

Master Psychologie - S3MA160011052-010854-RT

Master Droit public - S3MA160011055-011133-RT

Master Droit notarial - S3MA160011057-011009-RT

Master Droit privé - S3MA160011059-011022-RT

Master SCI - S3MA160011070-011057-RT

Master MAP - S3MA160011135-011417-RT.